



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 26 juillet 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA LOI QUI RENFORCE LA LOI LEANDRA

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui un projet de loi renforçant la Loi Leandra, et prévoyant de nouveaux garde-fous pour tenir les conducteurs en état d'ébriété à l'écart des routes de l'Etat de New York.

La Loi Leandra (Leandra's Law), adoptée à l'origine en 2009, imposait de sévères sanctions sur les personnes qui conduisent un véhicule motorisé sous l'emprise de l'alcool avec des enfants dans le véhicule. L'une des dispositions les plus notables de la loi porte sur l'obligation d'installer un dispositif antidémarrreur sur les véhicules appartenant ou conduits par une personne condamnée pour des infractions liées à l'alcool.

« Conduire sous l'emprise de l'alcool met tout le monde en danger sur la route. En renforçant la Loi Leandra, nous continuons les grands pas effectués en sa mémoire, pour lutter contre ce comportement dangereux et éviter de nouvelles tragédies insensées », a déclaré le Gouverneur Cuomo.

La Loi Leandra a été baptisée du nom d'une petite fille de 11 ans, Leandra Rosado, après qu'elle ait été tuée dans un accident de la route alors qu'elle se trouvait dans une voiture conduite par un conducteur ivre.

La loi ratifiée aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo met à jour la loi actuelle et criminalise le fait de conduire en état d'ébriété avec un permis assorti de conditions. Les conducteurs qui perdent leur permis pour conduite en état d'ébriété peuvent obtenir un permis assorti de conditions s'ils suivent un programme de désintoxication géré par le Département des Véhicules à Moteur. Un permis assorti de conditions peut être utilisé seulement pour les déplacements essentiels, tels que les trajets domicile-travail, ou école, et les rendez-vous médicaux. Actuellement, la conduite en état d'ébriété avec un retrait de permis est un crime, mais la conduite en état d'ébriété avec un permis assorti de conditions n'est qu'une infraction au code de la route. Ce projet de loi rend les sanctions équivalentes.

Ce projet de loi limite les circonstances dans lesquelles un tribunal peut dispenser d'installer un dispositif antidémarrreur au seul cas lorsqu'une personne atteste sous serment qu'il ou elle n'est pas le propriétaire du véhicule motorisé et ne conduira pas d'autre véhicule pendant la période où un antidémarrreur est obligatoire. Mentir sous serment serait considéré comme un parjure.

French

Le projet de loi étend également les exigences de l'utilisation de dispositifs antidémarrageurs, en soumettant les jeunes contrevenants aux mêmes exigences, qui ne sont actuellement applicables qu'aux adultes.

Le Sénateur Charles J. Fuschillo, Jr., qui a défendu le projet de loi au Sénat, a déclaré : « Chaque fois qu'un conducteur ivre est au volant, il met des innocents en danger. La Loi Leandra a contribué considérablement à la lutte contre la conduite en état d'ébriété, mais elle a besoin d'être renforcée pour assurer qu'un plus grand nombre de contrevenants qui conduisent en état d'ébriété utiliseront les dispositifs antidémarrageurs. C'est exactement ce que permet de faire cette nouvelle loi. Je remercie le Gouverneur Cuomo pour ratifier cette importante loi qui permettra d'assurer la sécurité de nos routes pour tous. »

Le Député Harvey Weisenberg, qui a défendu ce projet de loi à l'Assemblée, a déclaré : « Cette nouvelle loi comble une lacune qui permettait à des personnes condamnées pour conduite en état d'ébriété d'éviter l'utilisation de dispositifs antidémarrageurs, comme ordonné par le tribunal. J'apprécie profondément les efforts de nos chapitres locaux et nationaux de MADD, du Procureur de District du Comté Nassau et de son personnel pour nous aider à tenir les conducteurs dangereux à l'écart des routes et, ce faisant, à sauver potentiellement des milliers de vies. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418